

DÉPARTEMENT DES LANDES

SBVL

Nombre de conseillers

Elus : 50

En exercice : 50

Présents : 28

Pouvoirs : 0

Votants : 28

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 27 Mars 2025 à 09h30.

Sous la présidence de Monsieur DANÉ Jean-Jacques, Président.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de mars, le Comité Syndical du Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL), légalement convoqué, s'est réuni au 412 avenue du Maréchal-Leclerc à HAGETMAU, sous la présidence de Monsieur DANÉ Jean-jacques.

Délégués titulaires présents :

M. BERGERAS Alain, Mme BERGEZ Florence, M. BERNADET Pascal, M. CAYRAFOURCQ Frédéric, M. COUBLUCQ Laurent, M. DANÉ Jean-Jacques, M. DAVANTÈS Jean-Charles, M. DUCOUSSO Jean-Louis, M. DULAYET Maurice, M. DUMAS Fabrice, M. DUVIGNAU Philippe, Mme ERIDIA Martine, M. ESCOUTELOUP Jean-Pierre, M. GARBAY Alain, M. LABAT Léopold, M. LABORDE-RAYNA Philippe, M. LALANNE Guillaume, Mme LANUQUE Véronique, M. LAURETET Denis, M. LOCARDEL Gérard, M. LUBET Alain, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. PEDEGERT Alain, M. POUBLAN André, M. TONON Philippe, M. VIGNES Jean-Claude,

Délégués suppléants présents :

M. BACHERÉ Robert, M. GUICHENEUY Hervé,

Délégués titulaires excusés :

M. BARGELÉS Lionnel, M. CAPERAN Michel, M. CASTET Pascal, M. CRABOS Robert, M. DUTREUILH Damien, M. LABORDE Philippe, M. LAFFITTE Philippe, M. LARROUTURE Thierry, M. LESGOURGUES Régis, M. MARQUIS Christophe, M. MOLLES Christian, Mme OMICIUOLO Chantal, Mme PEGUILHE Isabelle, M. SAKELLARIDES Didier, M. VIDAUCOSTE Sébastien,

Délégués suppléants excusés :

M. BOURDE-BARRERE Vincent, M. LANOT Hervé, M. LANSAMAN Etienne, M. LAULHE Jean-Luc, M. LESCOASTREYRES André, M. PRAT Jean-Bernard, M. TUCOU Max,

Délégués titulaires absents :

M. BARRY Hervé, M. BRUNET Gilles, M. CARRERE Christian, M. CASTEL Philippe, M. DARRIBERE Didier, M. DUIZIDOU David, M. LALANNE Philippe, Mme PEYSALLE Florence, M. SOUSTRA Thierry,

Délégués suppléants absents :

Mme DARRIOUMERLE Corinne, M. DARTIGUELONGUE Thierry, Mme DESCLAUX Christelle, Mme HAU Corinne, M. HUSTET Hervé, M. NOVEMBRE Philippe,

Secrétaire de séance : Alain LUBET

Date de convocation : 11 mars 2025



DEL2025-09 : Affectation des Résultats de l'exercice 2024.

Monsieur le Président rappelle que le Comité Syndical doit se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice clos.

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique du SBVL au titre de l'exercice 2024, il est proposé au Comité Syndical de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024 comme suit :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2024

Pour mémoire :

- Résultat de fonctionnement antérieur reporté : **1 236 005.54 €**
- Résultat d'investissement antérieur reporté : **56 671.43 €**

Constatant que le compte financier unique 2024 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **20 035.68 €**
- un déficit d'investissement de : **- 2 329.53 €**

- | | |
|--|-----------------------|
| ▪ Détermination du résultat de la section de fonctionnement à affecter : | |
| - Résultat reporté de l'exercice antérieur (<i>Compte C/002</i>) : | 1 236 005.54 € |
| - Excédent de l'exercice 2024 : | 20 035.68 € |
| <u>Soit un résultat excédentaire de clôture de :</u> | 1 256 041.22 € |
| ▪ Détermination du résultat de la section d'investissement à affecter : | |
| - Résultat reporté de l'exercice antérieur (<i>Compte C/001</i>) : | 56 671.43 € |
| - Déficit de l'exercice 2024 : | - 2 329.53 € |
| <u>Soit un résultat excédentaire de clôture de :</u> | 54 341.90 € |

DÉCIDE à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT REPORTÉ EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT (002) :	1 256 041.22 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN RECETTES D'INVESTISSEMENT (001) :	54 341.90 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,
Alain LUBET

Le Président,
Jean Jacques DANÉ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noullobos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.